

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Plan d'Occupation des Sols (POS) - Révision - Deuxième phase - Élaboration d'un « éco » PLU - Méthodologie et planning - Communication

M. Pribetich, au nom de la commission de l'écologie urbaine, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a lancé une procédure de révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Ville.

Lors de sa séance du 30 juin 2008, il a pris connaissance du contenu du cahier des clauses techniques particulières du marché à passer et pour la mise en oeuvre de la deuxième phase, relative à l'élaboration d'un "éco" PLU, ce dernier devant être arrêté en septembre 2009 et approuvé en mars 2010.

Il s'agit de définir un projet de ville durable et de mettre en oeuvre une démarche d'évaluation environnementale.

Depuis lors, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, qui assure le suivi de ce dossier, a retenu le bureau d'études Citadia avec lequel des réunions se sont déjà tenues afin de préciser les modalités de son intervention.

Ces séances ont permis de définir la méthodologie, les actions de concertation ainsi que la séquence et le rythme des réunions à prévoir et de préciser l'objectif attendu de l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

Méthode de travail

Elle repose sur la mise en place de plusieurs instances qui seront sollicitées en fonction des grandes étapes de l'élaboration de l'éco-PLU (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, règlement et zonage) :

- **un comité de pilotage** : il s'agit d'un groupe d'élus et de techniciens élargi de la Ville et de la Communauté, destiné à valider les grandes phases du PLU, avant présentation au Conseil Municipal ;

- **un comité restreint**, qui sera mobilisé plus fréquemment pour assurer le suivi de l'avancement de la démarche ;

- **les personnes publiques associées** : il s'agit des représentants des différents services de l'Etat, des chambres consulaires, des collectivités voisines, etc. qui sont associés à l'élaboration du PLU soit de plein droit, soit à leur demande.

A cela s'ajoutera une information en continu tout au long de la procédure auprès d'une **commission élargie** (commission de l'écologie urbaine élargie aux commissions des grands projets, et de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique).

Actions de concertation

La construction du projet se fera en conférant une place particulière à la concertation avec les acteurs du territoire. Les actions suivantes seront déployées :

- **une conférence de presse** en décembre, lançant la concertation permettant ainsi d'informer la presse et de relayer l'information aux Dijonnais ;

- **des réunions publiques** : une sur le diagnostic, trois basées sur les périmètres du conseil de quartier et portant sur le PADD, puis une sur les aspects réglementaires (zonage et règlement) ;

- **des expositions** permettant d'offrir un lieu d'information dédié au projet pour l'information et l'expression de tous. Ces expositions se feront suivant les trois temps forts (diagnostic, PADD, règlement) dans les mairies de quartier et salle de la Coupole ;

- **des ateliers urbains** associant professionnels, institutionnels ou non, conseil municipal des enfants etc ;

- **des relais d'information** : les citoyens sont aujourd'hui habitués aux différents supports de communication émis par la Ville : "Dijon notre ville", site internet, lettre d'information etc. Représentant de véritables relais d'information locale, ces supports familiers aux habitants seront donc tout naturellement utilisés comme réseaux de diffusion de l'information autour du projet.

Étapes de l'élaboration de l'éco-PLU

L'élaboration du projet d'éco-PLU s'articulera autour de trois phases :

- phase I relative aux compléments à apporter au diagnostic et à la description de l'état initial de l'environnement : de septembre à décembre 2008 ;

- phase II concernant le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : de décembre 2008 à mars 2009 ;

- phase III ayant trait à la traduction réglementaire du PADD (règlement, zonage) : d'avril à août 2009.

Une fois arrêté, le projet sera transmis aux personnes publiques associées pour consultation (trois mois) ; l'enquête publique sera ensuite organisée à l'automne 2009 pour une durée d'un mois et l'éco-PLU devra être approuvé en mars 2010.

Approche environnementale de l'urbanisme (AEU)

L'approche environnementale de l'urbanisme est une démarche d'accompagnement du projet d'élaboration de l'éco-PLU.

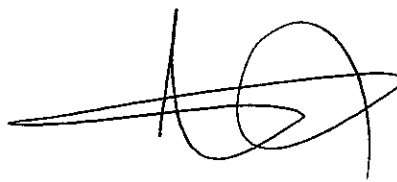
Cette démarche a pour objectif d'identifier les enjeux environnementaux du territoire communal et de les intégrer lors de la définition des orientations d'urbanisme et d'aménagement au moment du PADD.

In fine, elle contribue à traduire et à mettre en place les principes du développement durable dans le PLU.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008

